La lettre de Georges Patient,

Sénateur de la Guyane

Juin 2014

Mes fonctions au Sénat

Vice-président de la commission des affaires européennes;

Membre de la commission des finances;

Membre de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer;

Rapporteur du budget des Outre-mer;

Président de l'intergroupe parlementaire des Outre-mer;

Président délégué du groupe d'amitié France-Brésil pour le Suriname;

Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.);

Membre de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État outre-mer.

« Les élections municipales sont maintenant passées. Elles ont apporté leur lot de changement et de renouvellement. A toutes et tous, nouveaux élus et élus reconduits, je vous transmets mes plus sincères félicitations et vous souhaite de réussir cette mandature, de réussir pour votre commune, de réussir pour la Guyane.

Vous avez choisi de vous investir pour votre collectivité. C'est une tache ardue qui vous attend, difficile mais passionnante.

Les années qui viennent nous promettent des changements importants, changements institutionnels, croissance démographique exponentielle, ouverture économique vers nos voisins...

Dans les années à venir, les défis auxquels la Guyane aura à faire face sont nombreux. La question démographique n'est pas le moindre. Selon les dernières estimations de l'INSEE, en 2020, nous serons environ 310 000 habitants et près de 425 000 en 2030. Autrement dit, il faut s'attendre à un quasi doublement de la population en 15 ans. Situation unique et jamais vue en France. Nous savons tous que cela engendre des coûts immenses. Élus, il est de notre responsabilité d'en amortir les effets et d'en anticiper les conséquences.

Le besoin d'une aide des structures de l'Etat est une évidence. Je le sais pour être confronté à Mana aux mêmes problématiques et aux mêmes difficultés. Sachez dès lors qu'il est dans mon rôle de sénateur de vous accompagner dans vos démarches auprès de l'Etat, localement ou directement auprès du Gouvernement. Ma responsabilité est d'être votre porte-parole et de porter vos demandes comme j'ai pu le faire encore récemment pour la TGAP.

C'est dans la continuité du travail entrepris depuis déjà plusieurs années que j'entends collaborer avec vous ».

Georges Patient

SOMMAIRE

Mission sur les finances locales - Octroi de mer - Réforme territoriale — Page 2

Loi Duflot - Société minière régionale - France Ô - Bilan d'étape du pacte territoire-santé — Page 3

Sénatoriales 2014 : mode d'emploi - Contacts — Page 4

Mission sur les finances locales

C'est fin avril 2014, dans la droite ligne de mon combat pour une réévaluation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, commencé il y a plus de dix ans et poursuivi sans relâche au sein de la haute assemblée, que le gouvernement m'a demandé de « formuler des propositions sur les aménagements possibles de la fiscalité locale ainsi que sur les dotations aux collectivités d'outre mer ».

Je souhaite profiter de cette mission pour faire des propositions qui permettront de redessiner des relations plus équilibrées entre l'Etat et les collectivités d'outre-mer où l'Etat assure pleinement ses missions (en matière de levée de l'impôt, recensement fiscal et foncier) et les collectivités retrouvent des marges de manœuvre pour investir. La réforme qui en suivra devra établir un système fiscal stable et durable pour donner des perspectives à long terme aux collectivités mais aussi pour que toute la société guyanaise et ultramarine, particuliers comme entreprises, puissent se projeter dans l'avenir avec confiance.

Néanmoins, dans l'immédiat, la marge de manœuvre est très étroite car le contexte actuel ne plaide pas en faveur d'une amélioration des recettes. Le gouvernement a récemment annoncé un plan d'économie de 50 milliards d'euros jusqu'en 2017. Or les collectivités locales représentent 20% de la dépense publique. Cela signifierait que 10 milliards seraient à leur charge, soit environ 3 milliards par an. Cependant, on peut aisément imaginer que le gouvernement n'appliquera pas un tel raisonnement aussi brutalement. Il n'en reste pas moins que la tendance est à la baisse pour les dotations d'Etat. Par exemple, la part communale de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 23 milliards d'euros pour 2014 enregistrant une baisse de 3,19% sur un an.

Or il est inconcevable que les ressources des collectivités ultramarines puissent baisser dans la mesure où les retards en équipement sont nombreux (et la France déjà condamnée par l'Union Européenne pour certains d'entre eux). De plus, pour Mayotte et la Guyane, les besoins en investissement vont être d'autant plus importants que la population croît à un rythme soutenu.

C'est pour cela que j'ai entrepris une longue série d'entretiens avec les élus locaux de Guyane et des autres collectivités d'Outre-mer mais aussi avec des représentants du monde de l'entreprise et des économistes afin de recueillir les contraintes, les attentes et les suggestions de tous ceux qui constituent la société ultra-marine. De tout cela, il faut faire émerger les ressources nouvelles qui seront appelées à constituer la base des budgets futurs.

Devant l'ampleur des consultations, le Gouvernement a prolongé la durée de ma mission jusqu'à début juillet.

Quel avenir pour l'octroi de mer?

Le 14 mai dernier, j'intervenais en commission des affaires européennes au sujet de l'avenir de l'octroi de mer. C'est un régime dérogatoire aux règles de fonctionnement du marché intérieur de l'Union Européenne que la Commission Européenne aimerait voir disparaitre. Autorisé pour 10 ans (jusqu'en juillet 2014) par une décision du Conseil Européen de février 2004, ce délai devait permettre d'imaginer et d'adopter une nouvelle solution fiscale.

Or il n'en a rien été. Voyant la date butoir s'approcher, j'avais alerté le nouveau gouvernement en novembre 2012 et déposé une proposition de résolution européenne afin de tirer la sonnette d'alarme et de presser le gouvernement de dialoguer avec la Commission européenne. Aujourd'hui, suite à une demande de février 2013 du gouvernement, nous sommes en bonne position pour obtenir une nouvelle reconduction jusqu'en 2020 cette fois-ci. Par contre celle-ci serait assortie d'un contrôle strict pour chaque produit concerné.

Pour mémoire, l'octroi de mer est indispensable au budget des collectivités locales d'outre-mer, représentant jusqu'à 90% des recettes fiscales de certaines communes guyanaises. Donc, plus que jamais, nous devons réfléchir dès maintenant à une évolution de l'octroi de mer qui soit compatible avec les règles de fonctionnement du marché européen et qui garantisse le même niveau de recettes à nos collectivités.

Rapport d'information

Les politiques européennes dans les RUP : la Guyane en quête de singularité

Réforme territoriale

Le Gouvernement a décidé sous l'impulsion du Président de la République d'accélérer la mise en œuvre de la future réforme territoriale. Le point le plus visible de celle-ci est la réduction de 22 à 14 du nombre de régions en France métropolitaine accompagnée par la disparition annoncée des conseils généraux.

Mais pour nous qui avons choisi la collectivité unique depuis les référendum de 2010 cela n'aura pas ou peu d'impact.

Par contre, le Gouvernement souhaite renforcer les intercommunalités et en faire l'échelon principal de l'action locale. Pour cela, elle devront regrouper à partir de 2017 au moins 20 000 habitants contre 5 000 aujourd'hui dans le but de regrouper plus de moyens et donc d'accroitre leur capacité d'action et d'intervention.

Malgré cela, le Président de la République a rappelé que « La commune est l'institution à laquelle chaque Français est le plus attaché. […] Elle doit demeurer "une petite République dans la grande". » Pour que l'intercommunalité bénéficie d'un même attachement, il faudra prévoir un mode de scrutin plus lisible, plus direct.

Autre conséquence d'importance pour la Guyane, le report des élections pour la collectivité territoriale unique. Le gouvernement entend respecter le délai d'un an entre l'adoption de la réforme et les premières élections. Cela signifierait des élections probablement en décembre 2015, moins d'un an après nos propres élections territoriales. A ce jour, il n'y a pas eu de confirmation officielle de ce report mais la Ministre des Outre-mer a précisé qu' « en cas de modification de la date du scrutin, les élus seront consultés ».

Loi DUFLOT

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), dite Loi Duflot, adoptée le 20 février 2014 fixe des objectifs ambitieux de construction de 500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux et des critères de développement durable.

La loi ALUR va permettre l'accès à tous à un logement digne, à un prix abordable (encadrement des baux et des loyers). Elle va également sécuriser la relation entre les bailleurs et locataires, notamment avec la garantie universelle des loyers (GUL) sorte d'assurance entre le locataire et le bailleur (entrée en vigueur le 1er janvier 2016).

Des dispositions visant à lutter contre les logements précaires et indignes, très nombreux dans les outre-mer, figurent également dans cette loi. Je rappelle qu'en Guyane, il faudrait construire au moins 13 000 logements par an pour satisfaire les demandes !

Propositions de Résolution Européenne

PROPOSITION DE RESOLUTION sur l'Union européenne et le financement des régions ultrapériphériques françaises

PROPOSITION DE RESOLUTION relative à la stratégie européenne pour les régions ultrapériphériques à l'horizon 2020

Société minière régionale

La SPMG aura comme objectif de participer aux projets miniers actuels et futurs, au développement économique en général de la Guyane par la formation des personnels, l'accessibilité des zones minières et le développement de leur capacité d'hébergement. Son capital serait détenu à 51% par l'Etat (à travers la Compagnie Minière Nationale) et 49% par les collectivités locales de Guyane.

Lors de ma rencontre avec les Ministres Arnaud Montebourg et George Pau-Langevin, dans le cadre d'une réunion sur ce sujet, j'ai demandé spécifiquement que la répartition du capital soit inversée. Il faudra que la gouvernance de la société et entre autre la présidence du conseil de surveillance revienne aux représentants des collectivités locales. C'est le seul moyen de s'assurer que les retombées reviennent bien à la Guyane, pour son développement économique, ainsi qu'aux communes minières.

Rencontre avec le PDG de France Télévision

Dans la précédente édition de ma lettre, je vous avais fait part de la réponse du ministère de la culture et de la communication, suite à différents échanges de courrier ou interventions auprès du Président de la République ou du gouvernement. Suite à cela, j'ai rencontré, début mai, Rémy Pfimlin, PDG de France Télévision, accompagné du directeur de France Ô et de celui d'Outremer 1ère.

En effet, nous sommes nombreux à nous étonner de la teneur des programmes de France Ô où la place de l'Outre-mer se trouve à tel point réduite qu'il devient difficile de trouver une émission sur l'Outre-mer. Au cours de l'entretien, M. Pfimlin m'a assuré qu'une inflexion avait été apportée à la grille des programmes de France Ô pour que maintenant 50% du temps d'antenne au moins soit consacré à l'Outre-mer. C'est un engagement a minima dont l'application méritera d'être surveillée.

Par ailleurs, je lui ai demandé de veiller à ce que le réseau des chaînes 1ère n'étouffe pas toute concurrence par un monopole sur le marché de la publicité. En effet, les outre-mer ont droit à la pluralité qui ne peut exister qu'avec la présence de chaînes de télévision locales et privées, concurrentes du réseau de France Télévision.

La ministre des affaires sociales et de la santé tire un premier bilan d'étape du pacte territoire-santé

Mme Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé, m'a adressé le 24 avril 2014, un courrier dans lequel elle revient sur les mesures prises pour favoriser l'accès de tous à des soins de qualité. Cela fait suite à mes nombreuses prises de parole sur le sujet et aux différents courriers que j'ai pu lui adresser. Tout d'abord elle rappelle que le nombre de médecin par habitant en France est 50% plus élevé qu'il y a 25 ans et que c'est donc la mauvaise répartition géographique qui est la cause principale des déserts médicaux. Elle revient sur le pacte territoire-santé initié en décembre 2012, dont elle tire un premier bilan d'étape.

En Guyane, un peu plus d'un an après son lancement, la mobilisation de tous les acteurs de la santé permet d'apprécier les premiers résultats. En effet, 21 étudiants et internes ont signé un contrat d'engagement de service public (CESP) grâce auquel ils bénéficient d'une bourse en échange d'une installation en zone démédicalisée et 4 médecins correspondants SAMU (MCS) seront déployés d'ici la fin de l'année permettant une meilleure prise en charge des soins urgents.

D'autres initiatives en Guyane laissent augurer une amélioration de l'offre de soin comme le plan d'action en faveur des professionnels de santé (projet commun Etat, Région, Département, ARS, assurance maladie et Union régionale des professionnels de santé), le renforcement des moyens des centres délocalisés de prévention et de soin (près de cinq cent mille euros) ou encore la formation offerte aux médecins en zone isolée pour devenir correspondant SAMU avec la prise en charge de l'équipement adéquat.

Si on peut effectivement se féliciter de la dynamique favorable initiée par ce pacte, je resterai très attentif pour les années à venir notamment parce que les mesures prises mettent toujours du temps à porter leurs fruits et que la forte croissance de la démographie guyanaise est un paramètre particulier qui nécessite une grande anticipation dans toutes les prises de décisions.

Ainsi, il m'a été demandé à plusieurs reprises d'intervenir pour « pousser » les dossiers des hôpitaux guyanais. Le résultat est là pour la reconstruction de l'hôpital de Saint Laurent du Maroni dont la pose de la première pierre est prévue les jours prochains et nous avons bon espoir d'obtenir également la restructuration de l'hôpital de Cayenne.

Sénatoriales 2014 - mode d'emploi

Généralités

Le Sénat est composé de **348 sénateurs** élus au suffrage universel indirect. Depuis 2011, et en application de la réforme de 2003, le Sénat est renouvelable par moitié, tous les trois ans, pour tenir compte de la durée du mandat sénatorial qui est de 6 ans. Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le **28 septembre 2014**. Elles devront permettre d'élire 178 sénateurs dont **2 pour la Guyane**. 119 sièges sont à pourvoir à la représentation proportionnelle et 59 au scrutin majoritaire. En Guyane, l'élection se fera au scrutin majoritaire, le représentation proportionnelle étant réservée aux circonscriptions où sont élus 3 sénateurs ou plus. L'âge d'éligibilité des sénateurs est de 24 ans.

Le scrutin majoritaire

Au **premier tour**, nul ne peut être élu s'il n'a pas réuni :

- la majorité absolue des suffrages exprimés,
- un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Au **second tour**, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Le 1er tour se tient entre 8h30 et 11h, puis le second tour de 15h30 à 17h30.

Le vote est **obligatoire** pour les grands électeurs. S'ils ne peuvent voter pour un motif légitime, ils sont remplacés par un autre grand électeur. Si la non participation au scrutin n'est pas justifiée, le grand électeur encoure une amende de 100 euros.

Collège électoral

Dans chaque circonscription, ce sont les grands électeurs qui élisent les sénateurs. Ils sont **477 en Guyane**. Ce collège électoral se compose :

- des députés et des sénateurs,
- de l'ensemble des conseillers généraux,
- des conseillers régionaux,
- des délégués des conseils municipaux.

On compte dans les **communes de moins de 9 000 habitants** :

- 1 délégué élu pour les conseils municipaux de 7 et 11 membres,
- 3 délégués élus pour les conseils municipaux de 15 membres,
- 5 délégués élus pour les conseils municipaux de 19 membres,
- 7 délégués élus pour les conseils municipaux de 23 membres,
- 15 délégués élus pour les conseils municipaux de 27 et 29 membres.

Dans les **communes de 9 000 habitants et plus**, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Dans les **communes de plus de 30 000 habitants,** les conseillers municipaux élisent des délégués supplémentaires à raison de 1 pour 800 habitants au-dessus de 30 000. Les délégués doivent avoir la nationalité française.

Les conseils municipaux sont convoqués le **20 juin** pour l'élection des délégués.

Rôle du sénateur

Investi d'un mandat parlementaire, le sénateur participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il représente la Nation toute entière. De plus, de part l'article 24 de la constitution, le Sénat a reçu la mission d'assurer « la représentation des collectivités territoriales de la République ».

Le sénateur participe au travail législatif, il vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement.

Il appartient à l'une des sept commissions permanentes du Sénat au sein desquelles sont élaborés les textes de lois qui seront ensuite débattus en séance publique. Il peut déposer une proposition de loi. Il peut amender les propositions de loi ou les projets de loi (loi d'origine gouvernementale). Après le vote d'une loi, il peut saisir le conseil constitutionnel avec au moins 59 de ses collègues, pour une vérification de conformité avec la constitution.

Pour exercer sa fonction de contrôle, le sénateur s'informe grâce aux différentes formes de questions au Gouvernement (orales, écrites, d'actualité, cribles, etc.), aux auditions, aux missions d'information etc. Il enquête soit dans le cadre d'une commission d'enquête soit au sein d'une commission permanente. Il peut contrôler sur pièce l'usage des crédits inscrits au budget.

Enfin, il évalue l'efficacité des politiques publiques et peut exercer pour le Gouvernement une mission de 6 mois au plus.

Contacts

Palais du Luxembourg -
75291 Paris Cedex 6
Téléphone : 01 42 34 28 80
Télécopie : 01 42 34 49 65
g.patient@senat.fr

Mairie de Mana - Place
Yves Patient—97360 Mana
Téléphone : 05 94 34 82 68
Télécopie : 05 94 34 84 18
mana.maire@wanadoo.fr

www.georgespatient.fr